

CIRCULAIRE DES OFFICIELS

DEPARTEMENT NATATION ARTISTIQUE



SOMMAIRE

MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE	3
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION	5
II. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION	5
III. EXTRANAT OFFICIEL	6
IV. COMPOSITION DES JURYS	6
V. NIVEAU MINIMUM D'OFFICIEL	6
VI. JEUNE OFFICIEL ET OFFICIEL D	9
VII. OFFICIEL C	11
VIII. OFFICIEL B	12
IX. OFFICIEL A	13
X. OFFICIEL AI FFN (VERS LE NIVEAU INTERNATIONAL)	14
XI. VALIDATION	15
XII. MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS	16
XIII. REINTEGRATION	17
XIV. ORGANISATION PRATIQUE	18
DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION ARTISTIQUE JO / D / C / B	19
DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION ARTISTIQUE A / AI	20
PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU INTERREGIONAL DE NATATION ARTISTIQUE	21
PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU NATIONAL DE NATATION ARTISTIQUE	22
ATTESTATION D'OBTENTION DU NIVEAU D'OFFICIEL EN NATATION ARTISTIQUE	23
ABREVIATIONS	24

MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE

- Ajout de l'information concernant l'accès à l'espace personnel sur extranet « officiel »
- Ajout de la possibilité de mutualiser la formation officiel D et la formation ENF 3
- Les modifications sont indiquées en jaune dans le texte.

INTRODUCTION

La circulaire des officiels en Natation Artistique est semblable à celle de la saison dernière.

Elle permet toujours un allègement de formation pour les niveaux JO, D et C; ainsi qu'aux officiels D et C de juger des épreuves supplémentaires. Les nageuses ayant participé aux N2 disposent aussi d'une exemption de l'officiel D et de l'écrit de l'officiel C.

Il nous a toutefois semblé important de préciser :

- que chaque officiel (et officiel en examen) de natation artistique doit être enregistré dans la base de données extranat.
- qu'il est possible d'intégrer la formation ENF 3 dans la formation D.

Nous en profitons pour remercier les responsables de formation régionale pour les éléments fournis qui ont permis de mettre en place la formation à distance.

Nous remercions à nouveau Marie-Noëlle pour son aide précieuse.

Nous espérons vivement que la saison 2020-2021 nous permettra de nous retrouver à nouveau sur les bords de bassin.

Bonne reprise à tous.

Marie-Pascale Billiet

Membre de la commission fédérale de natation artistique
en relation avec la commission « juges et arbitres »

Florence Lefranc

Conseillère technique nationale
de natation artistique

I. ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

► SAVOIR

A chaque niveau, la formation des officiels devra permettre :

- d'acquérir des connaissances, de les confronter et de les actualiser,
- d'effectuer une pratique de jugement.

► SAVOIR FAIRE

Cela implique :

- une pratique d'observation en club, liée au niveau de la catégorie concernée,
- un regroupement en stage de recyclage, de formation,
- le passage d'un examen pratique et / ou théorique

► SAVOIR ÊTRE

Pour chaque niveau de pratique, l'officiel doit :

- se tenir en permanence informé en assistant aux stages de recyclage,

Et à chaque compétition,

- relire attentivement, au préalable, les critères de l'épreuve à juger et l'échelle de notation,
- respecter les horaires de ses engagements et rester sur la totalité de la compétition (Cas exceptionnel présence d'une demi-journée avec avis du juge arbitre),
- avoir sa tenue correcte et réglementaire (neutre et décente), chaussures blanches,
- être en possession de tous les règlements et circulaires,
- penser à se munir d'un stylo, d'un sifflet et d'un chrono,
- respecter les directives du juge-arbitre et se tenir à la disposition de celui-ci,
- respecter le travail des nageuses quel que soit le niveau de compétition,
- aider à ranger le matériel et les abords de la piscine (disponibilité sur le plateau technique).

II. CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les niveaux

- **Etre licencié FFN (au niveau des fonctions, cocher la case « bénévole / officiel »)**
- Etre âgé de 12 ans minimum pour les jeunes officiels et de 14 ans minimum pour les officiels D. Cependant, l'inscription peut être faite directement en D, sans passer par le Jeune Officiel
- Etre âgé de 16 ans minimum pour les officiels C
- Etre âgé de 18 ans minimum pour les officiels B, A et AI.
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'officiel précédent (le cas échéant)
- Avoir fait acte de candidature par écrit, avant la date limite, selon la procédure de l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

III. EXTRANAT OFFICIEL

a) Accès personnel

Tous les officiels ont un accès personnel à extranat.

Pour la première connexion

- Aller sur extranat à l'adresse suivante : <https://www.extranat.fr/>
- Cliquer sur « **cliquez ici si vous rencontrez un souci avec le mot de passe** »

Cliquez ici si vous rencontrez un souci avec le mot de passe

- Saisir son adresse mail et cliquer sur **OK**
- Vous allez recevoir un mail avec votre mot de passe
- Retourner sur extranat puis saisissez votre mail et votre mot de passe
- Vous êtes connecté ! Vous pouvez modifier vos informations personnelles

b) Accès ligue régionale

La ligue, dès l'inscription en formation et tout au long de l'activité de l'officiel, a en charge la saisie :

- des titres des officiels
- des recyclages des officiels

IV. COMPOSITION DES JURYS

► Journées découvertes

Chaque critère (évaluation fondamentale et évaluation globale) est évalué par 2 officiels de clubs différents.

En cas d'effectif réduit d'officiel, 2 officiels ont la possibilité de réaliser les 2 évaluations.

► Synchro Nat Argent et Or

Un minimum de 3 officiels par atelier, appartenant au minimum à 2 clubs différents, est exigé :

- 1 atelier pour l'évaluation fondamentale
- 1 atelier pour la note globale

V. NIVEAU MINIMUM D'OFFICIEL

Les niveaux indiqués dans les tableaux sont les niveaux minimum requis.

a. Synchro découverte

Juge Arbitre	C
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel
Parcours à sec	Jeune Officiel
Propulsion technique	Jeune Officiel
Technique	Jeune Officiel

Les évaluateurs parcours à sec ayant acquis ce niveau au cours des saisons précédentes conservent leur niveau et sont autorisés à évaluer les parcours à sec.

b. Synchro Nat argent et or

Juge Arbitre	B
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel
Parcours à sec	Jeune Officiel
Propulsion technique	Jeune Officiel
Technique avenir	Officiel D
Technique autres catégories	Officiel C

Les évaluateurs parcours à sec ayant acquis ce niveau au cours des saisons précédentes conservent leur niveau et sont autorisés à évaluer les parcours à sec.

c. Poussines

Juge Arbitre	C
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel
Toutes épreuves	Jeune Officiel

La direction technique propose un niveau d'officiel. Cependant, chaque organisateur est libre de s'organiser selon sa population, ses contraintes.

d. Challenge

Niveau de compétition	Région	Inter-ligues
Juge Arbitre	B	B
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Solo, duo, duo mixte, équipe, combiné	D	D

e. Championnat Avenir

Niveau de compétition	Région	National 2	Finale des avenirs
Juge Arbitre	B	A	A
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Figures imposées	D	C	A
Solo, duo, duo mixte, équipe	D	B	A
Parcours à sec			A

f. Championnat Jeune

Niveau de compétition	Région	National 2	National 1	Elite	Finale des jeunes
Juge Arbitre	B	A	A	AI	A
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel

Chronométreur	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Figures imposées	C	C avec écrit B validé	B avec écrit A validé	A	B avec écrit A validé
Solo, duo, duo mixte, équipe, highlight accro	C	B	A	A	A
Parcours à sec					A

g. Championnat Junior

Niveau de compétition	Région	National 2	National 1	Elite
Juge Arbitre	B	A	A	AI
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Solo, duo, duo mixte, équipe, combiné	C	B	A	A
Solo technique, duo technique, duo mixte technique, équipe technique	C avec écrit B validé	B	A	A

h. Championnat Senior et Toutes Catégories

Niveau de compétition	Région	National 2	National 1	Elite
Juge Arbitre	B	A	A	AI
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel	Jeune Officiel
Solo, duo, duo mixte, équipe, combiné	C	B	A	A
Solo technique, duo technique, duo mixte technique, équipe technique, highlight	C avec écrit B validé	B	A	A

i. Maitres

Niveau de compétition	National
Juge Arbitre	A
Délégué aux nageurs / nageuses	Jeune Officiel
Chronométreur	Jeune Officiel
Solo, duo, équipe, combiné	C
Solo technique, duo technique, équipe technique	C

VI. JEUNE OFFICIEL et OFFICIEL D

a. Conditions d'inscription

- Jeune officiel : être âgé de 12 ans minimum et pratiquer la natation artistique dans un club depuis au moins 2 ans,
- Officiel D : être âgé de 14 ans minimum,
- L'inscription peut être faite directement en D sans passer par le niveau jeune officiel.

b. Contenu de la formation

- **7 heures minimum**
- Présentation de l'organisation générale
- Ethique et déontologie du juge
- Description des épreuves du synchro découverte
- Description des épreuves du synchro d'argent (parcours à sec, propulsion technique et technique avenir) et du synchro d'or (parcours à sec et propulsion technique)
- Jugement des figures imposées avenir et des ballets avenir et challenge
- Méthode de notation,
- Utilisation des formulaires,
- Fonction de délégué aux nageuses
- Chronométrage des ballets
- Au choix de la ligue régionale, la formation ENF 3 peut être intégrée à la formation officiel D. Dans ce cas, le temps de formation ENF 3 doit être ajouté au temps de formation officiel D

c. Epreuves pratiques jeune officiel

- Délégué aux nageuses
- Chronométrage
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro découverte (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 nageuses minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de parcours à sec et propulsion technique du synchro d'argent et d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). 10 nageuses minimum pour les niveaux synchro d'argent et synchro d'or confondus.
- 2 jugements en double du jury officiel de l'épreuve technique avenir argent avenir (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). Chaque épreuve doit comporter 10 nageuses minimum.

d. Epreuves pratiques officiel D

- Délégué aux nageuses
- Chronométrage
- 2 jugements en double du jury officiel pour les épreuves de parcours à sec, technique et propulsion technique du synchro découverte (1 en évaluation fondamentale et 1 en évaluation globale). Chaque épreuve doit comporter 10 nageuses minimum.
- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de parcours à sec et propulsion technique du synchro d'argent et d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). 10 nageuses minimum pour les niveaux synchro d'argent et synchro d'or confondus.
- 1 jugement en double des ballets libres au niveau challenge régional ou régional avenir comprenant 10 ballets minimum (solos, duos, équipes et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
- 1 jugement dans un jury officiel en figures imposées avenir (30 figures imposées)

e. Validation

- Le niveau de qualification JO ou D est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

-
- Lorsqu'un officiel en examen a validé une épreuve pratique, il peut être autorisé à juger ce type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et note globale), l'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.
 - **Un jeune officiel JO obtient le niveau D le jour de ses 14 ans après avoir validé :**
 - 1 jugement en double des ballets libres au niveau challenge régional ou régional avenir comprenant 10 ballets minimum (solos, duos, équipes et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
 - 1 Jugement dans un jury officiel en figures imposées avenir (30 figures imposées)
 - Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo.

Formation ENF 3

- Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, la formation ENF 3 permet d'obtenir le titre d'assistant évaluateur ENF 3
- Pour les personnes âgées de 18 ans et plus, la formation ENF 3 permet d'obtenir le titre d'évaluateur ENF 3

VII. OFFICIEL C

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 16 ans
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel D,
- Avoir jugé, au moins, 1 fois du synchro découverte ou synchro d'argent, au titre de juge officiel D,
- Avoir jugé, au moins 1 fois en compétition régionale, au titre de juge officiel D.

b. Contenu de la formation

- **9 heures minimum**
- Ethique et déontologie du juge,
- Programmes du synchro d'argent et du synchro d'or,
- Ballets libres et combinés,
- Highlight accro jeune
- Ballets techniques et libres des Maitres
- Description technique des figures imposées jeunes (révision avenir)
- Règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA,
- Rôle du Juge Arbitre dans une session du synchro découverte,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en figures imposées et ballets,
- Utilisation des formulaires,

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 10 questions portant sur le contenu de la formation (durée de l'épreuve 1 heure).

d. Epreuves pratiques

- 2 jugements en double du jury officiel pour chacune des épreuves de technique du synchro d'argent et du synchro d'or (1 en évaluation fondamentale et 1 en note globale). Chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.
- 1 jugement en double des ballets libres au niveau régional comprenant 15 Ballets minimum (solos, duos, équipes, highlight accro et combinés confondus) sur chacun des trois jurys.
- 1 Jugement en double dans un jury officiel en figures imposées jeune (30 figures imposées)
- Juge Arbitre sous contrôle, d'une session de synchro découverte
- Epreuve orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo : donner la description FINA (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une figure imposée tirée au sort dans les listes avenir, jeunes (1 figure par catégorie).

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 12 / 20 à l'épreuve.
- **Les nageurs / nageuses ayant évolué au niveau national 2 au cours des 2 saisons sportives qui précèdent leur inscription sont exemptés de l'officiel D et de l'épreuve théorique (c) de l'officiel C mais doivent valider les épreuves pratiques (d) de l'officiel C.**
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Lorsqu'un officiel en examen a validé l'épreuve théorique écrite et l'épreuve orale, il peut être autorisé à juger le type d'épreuve particulier dont il a validé tous les jugements en double (évaluation fondamentale et note globale).
- L'officiel en examen doit toutefois valider les épreuves restantes sur une période de 2 ans maximum.
- Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo.

VIII. OFFICIEL B

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel C,
- Avoir jugé au moins 1 fois des épreuves du synchro d'argent ou du synchro d'or et des figures imposées et des ballets en rencontres régionales ou nationale 2, au titre de juge officiel C.

b. Contenu de la formation

- **9 heures minimum**
- Ethique et déontologie de l'officiel
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA
- Description technique des éléments techniques juniors et seniors et révision des figures imposées avenir et jeunes
- Fonctions du juge arbitre d'un championnat,
- Organisation d'une session de synchro nat,
- Organisation de toute autre compétition spécifique à la région.
- Méthode de notation et critères de jugement (voir règlements FFN, FINA) en figures imposées, en ballets techniques, Libres, Combinés et « highlight », en ballets libres et techniques des Maîtres
- Responsabilité de la sonorisation,
- Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N (gestion de compétition).
- Stage d'observation de 10 heures minimum validé par le Responsable de Formation Régionale.

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation (durée de l'épreuve 2 heures).

d. Epreuves pratiques

- 3 Jugements en double du jury officiel d'une rencontre interrégionale sur 15 Ballets (libres, techniques, combinés et highlight confondus).
- 2 Jugements en double dans un jury officiel en figures imposées d'une rencontre nationale 2 (60 figures imposées)
- Juge Arbitre sous contrôle d'une session de synchro nat,
- Vice Arbitre sous contrôle, d'une compétition de niveau régionale ou nationale 2,
- Epreuve orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :

1/ Reconnaître les éléments techniques imposés et définir les critères de jugement des Ballets Techniques (un ballet parmi solo, duo et équipe junior ou senior),

2/ Donner la description FINA (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une figure imposée tirée au sort dans les listes avenir ou jeunes FINA.

- Stage d'observation de 10 heures minimum du niveau national 2 validé par une attestation du Responsable de Formation Régionale.

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 26 / 40 à l'épreuve.
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.
- Possibilité de finir la validation de son examen en travail vidéo

IX. OFFICIEL A

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel B,
- Avoir jugé en jury officiel et être depuis au moins 2 ans officiel actif en tant qu'officiel B validé : c'est-à-dire avoir jugé 4 compétitions minimum, dont deux nationales 2, lors des deux années précédant la demande.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de sa Ligue Régionale, un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.

b. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie de l'officiel
- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours FFN et FINA,
- Description technique des figures imposées avenir et jeunes, des ballets techniques juniors et seniors (solo, duo et équipe).
- Rôle de juge arbitre et de vice arbitre à tout niveau de compétition,
- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements FFN, FINA) en figures imposées, en ballets techniques, libres, combinés, « highlight » et en ballets techniques et libres des Maitres
- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Responsabilité de la sonorisation ou de l'entraînement,
- Gestion informatique d'une compétition : engagements, jurys.
- Stage d'observation de 12 heures de niveau national et élite, soit en club agréé, soit lors d'un stage de regroupement de niveau national validé par la Directrice Technique.

c. Epreuve théorique

- 1 écrit de 20 questions portant sur le contenu de la formation.
- Durée de l'épreuve : 2 heures.

d. Epreuves pratiques

- Jugement, en double du jury officiel au cours de 4 championnats nationaux
- Chaque jugement en double peut être homologué si le candidat a jugé au minimum
 - d'une part 80 Figures Imposées ou 20 nageuses sur 4 Figures Imposées différentes
 - d'autre part 20 Ballets Techniques et 20 Ballets Libres d'une même compétition (tous ballets confondus) sur chacun des trois jurys.
- Au cours de ces 4 championnats, le candidat peut être amené à argumenter sa notation après l'épreuve.
- Juge Arbitre d'une compétition interrégionale sous tutorat et validé par le Responsable de la formation Régionale.
- Stage d'observation de 12 heures minimum du niveau national 1 ou élite, validé par une attestation signée de la Directrice Technique.

e. Validation

- Pour valider l'épreuve théorique écrite, il faut obtenir au minimum 28 / 40 à l'épreuve.
- Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve théorique écrite puis aux épreuves pratiques. Ces épreuves pratiques pourront être passées dans un ordre indifférent et en respectant l'éthique et la déontologie du juge.

X. OFFICIEL AI FFN (vers le niveau international)

a. Conditions d'inscription

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire du niveau de qualification d'Officiel « A » dans sa totalité depuis au moins 2 ans,
- Intervenir activement auprès du Responsable dans la Formation des Officiels.
- Avoir validé en tant qu'Officiel « A », jugement ou autres fonctions, sur 3 Championnats Nationaux 1 et Elite dont 1 Championnat senior, chaque saison au cours des deux années précédant la demande.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimés en annexe, auprès de sa Ligue Régionale, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

b. Contenu de la formation

- Ethique et déontologie de l'officiel
- Réglementation des compétitions Internationales COMEN, LEN, FINA.

c. Epreuves théoriques

1/ Tirage au sort de deux figures imposées des catégories Jeune FINA (1 par catégorie)

- Se placer en situation de vice-arbitre d'atelier (comme en réunion de jury)
 - Description FINA de la figure
 - Donner les points clés, les critères de jugement et la grille de notation des figures imposées tirées au sort.
- Cette épreuve est souhaitée en anglais.

2/ Vidéo sur les ballets

- Tirage au sort de 3 ballets techniques (en solo ou duo ou équipe) et de 3 ballets libres (en solo ou duo ou équipe ou combo).
- Classer ces trois ballets chacun dans une catégorie et noter chacun sur les critères des trois jurys, par rapport à l'échelle de l'appréciation de 0 à 10.

3/ Ecrit

- Définir de façon précise les critères de jugement, en jurys séparés, en justifiant les scores attribués, aux 3 ballets techniques (Solos/Duos/Equipes) tirés au sort (1 heure d'écrit) et 3 ballets libres (solo, duo, équipe, combo) tirés au sort (1 heure d'écrit).

Nota

- L'Officiel « A I » F.F.N Niveau International est tenu de juger en compétitions Nationale 2 ou Nationale 1 Elite chaque saison et de participer activement sur le plan régional et/ou interrégional.
- L'Officiel « A I » F.F.N Niveau International doit participer à un stage de 2-3 jours avec l'équipe avec laquelle il part en compétition. En cas d'impossibilité, à défaut, l'officiel international devra se rapprocher des entraîneurs nationaux de l'équipe avec lequel il part en compétition afin d'échanger sur les chorégraphies ou autres (envoi de vidéos, échanges téléphoniques, mails, ...).

XI. VALIDATION

Epreuves théoriques

Niveau d'officiel	Note minimale exigée
C	12 / 20
B	26 / 40
A	28 / 40

Pour la validation des épreuves pratiques

Il est nécessaire que :

- les juges en examens s'engagent avant la date limite des engagements de la compétition
- les juges en examen figurent dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées,
- tous les résultats soient envoyés au Responsable de Formation Régionale
- les épreuves réalisées soient validées par le Responsable de Formations du niveau correspondant pour chaque épreuve.

Pour le contrôle de l'épreuve de jugement

Les fiches de notes où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont contrôlées par le Responsable de Formation des Officiels avec l'aide ou non du logiciel

Seul le Responsable de Formation des Officiels est habilité à proposer le niveau de qualification.

Tolérance synchro découverte

- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation officielle du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance synchro nat

- Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.
- Pas plus de 3 différences d'Acquis ou de Non Acquis avec l'évaluation du jury officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance : Figures Imposées

- **Officiel D, C et B** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 15 nageuses.
- **Officiel A** : Pas plus de 3 fois + ou - 0,3 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 20 nageuses.

Tolérance : Ballets

- **Officiel D, C et B** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 3 notes sur 15 ballets au minimum (Ballets Techniques, Libres, Combinés et « Highlight » confondus).
- **Officiel A** : Pas plus de 2 fois + ou - 0,3 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 3 notes sur 20 ballets au minimum (Ballets Techniques, Libres, Combinés et « Highlight » confondus).

La nomination est effectuée

- Pour les Officiels JO, D, C et B : par le Responsable de Formation Régionale des Officiels
- Pour les Officiels A : par la FFN
- Pour les Officiels AI (COMEN, LEN et FINA liste G) : par la FFN

Une attestation de réussite peut être délivrée à l'intéressée.

XII. MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS

OFFICIEL JO et D : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 3 sessions de synchro découverte et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 1 compétition régionale avenir ou challenge sur une période de 2 saisons sportives
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL C : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions de synchro découverte et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 1 compétition régionale sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional sur une période de 2 saisons sportives (à partir de l'entrée dans le premier cursus d'officiel) ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL B : sous la responsabilité de chaque région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions de synchro découverte et/ou synchro nat sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 2 compétitions régionales ou nationale 2 sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional sur une période de 2 saisons sportives (à partir de l'entrée dans le premier cursus d'officiel) ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

OFFICIEL A et AI : sous la responsabilité de la FFN

Chaque Officiel doit :

- Officier au minimum dans 3 championnats nationaux sur une période de 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de recyclage au niveau national sur une période de 2 saisons sportives (à partir de l'entrée dans le premier cursus d'officiel) ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de règlements.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'officiel n'est plus admis à juger.

XIII. REINTEGRATION

OFFICIELS JO, D, C, B

Pour être admis de nouveau à juger, chaque officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de son Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de recyclage au niveau régional,
- Réaliser des jugements en double, le nombre et le type de jugement à réaliser est déterminé par le Responsable de Formation Régionale en fonction du temps d'arrêt d'activité de l'officiel

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des officiels.

OFFICIEL A

Pour être admis de nouveau à juger, chaque officiel doit :

- En faire la demande par mail, auprès du département Natation Artistique de la FFN,
- Participer à un stage de recyclage au niveau national,
- Juger en double du jury officiel 2 championnats nationaux pendant la saison sportive en cours,
- Valider l'examen théorique en cas de changement de règlement durant la période d'inactivité.

La réintégration est effective, sous le contrôle de la FFN.

XIV. ORGANISATION PRATIQUE

OFFICIELS JO, D, C, B

Sous proposition annuelle la Ligue Régionale, en début de saison, la FFN désigne un Responsable de Formation Régionale des officiels et un Responsable Adjoint, choisis en fonction de leur expérience et de leur formation. Le Responsable de Formation Régionale des Officiels doit avoir au minimum réussi l'épreuve écrite de l'Officiel A pour être habilité par la FFN à cette responsabilité. Le Responsable Adjoint doit être au minimum Officiel B.

Ils ont pour mission de former les officiels et de faire passer les examens.

Chaque Ligue Régionale, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des officiels JO, D, C et B,
- Les épreuves écrites et les questions,
- Les épreuves pratiques,
- L'attribution d'une fiche de suivi d'activités d'Officiel,
- La nomination des officiels JO, D, C et B.

Chaque candidat est responsable de la tenue de son suivi d'activités d'officiel en lien avec les Responsables de Formation Régionale.

Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive, transmettre à la FFN, un compte rendu concernant la formation, le passage des examens et le recyclage de tous les officiels dont il a la charge. Il doit tenir à jour les listes des officiels JO, D, C et B, en activité.

NOTA 1 : Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTA 2 : Le Responsable de Formation Régionale des officiels désigne les juges arbitres des compétitions au niveau régional et interrégional qui devront s'assurer que la composition du jury soit conforme aux règles de cette circulaire.

OFFICIEL A

Chaque Ligue Régionale reçoit les demandes, sur fiche d'inscription (en annexe), et les transmet à la FFN, après visa écrit du Responsable de Formation Régionale des Officiels, un mois avant la date fixée pour l'épreuve écrite.

Une épreuve écrite d'Officiel A peut être organisée durant la saison sportive.

Les épreuves pratiques auront lieu au cours des championnats nationaux. La demande écrite doit être effectuée au moment de la date limite des engagements à la FFN.

L'ensemble des épreuves de l'officiel A est sous la responsabilité de la FFN qui :

- Informe les candidats des modalités de passage de l'examen,
- Convoque les candidats,
- Propose les questions et corrige les épreuves écrites,
- Organise et corrige les épreuves pratiques,
- S'assure de la tenue de toutes les fonctions en compétition nationale par les candidats,
- Propose la nomination des officiels A.
- Faire apparaître sur les résultats, les noms, le numéro des juges en examen, et enregistrer leurs notes sur le logiciel informatique qui calculera les écarts.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION ARTISTIQUE JO / D / C / B

Ligue Régionale :

Niveau : « JO » « D » « C » « B » *(Justifier le niveau précédent acquis)*

Me, Mlle, M.

Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

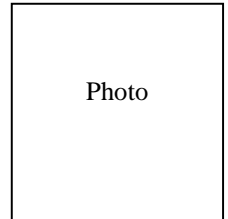
Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro *(numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel)*

.....

au Club *(Intitulé complet du Club)* :

Date de la demande : Signature :



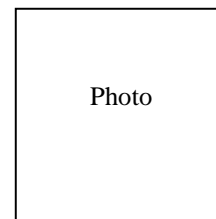
Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION ARTISTIQUE A / AI

Ligue Régionale :

Niveau : « A » - « AI » F.F.N Niveau International *(Justifier le niveau précédent acquis)*

Me, Mlle, M.



Né(e) le

à

Nationalité

Demeurant :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro *(numéro complet avec Région/Département/Club/Personnel)*

.....

au Club *(Intitulé complet du Club)* :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		
	FFN		

PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU INTERREGIONAL DE NATATION ARTISTIQUE

Comité Régional :

Je soussigné(e) Me, Melle, M

Atteste que Me, Melle, M

Officiel B en examen a assisté(e) à un stage d'observation de 10 h minimum du niveau Interrégional de Natation Artistique qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage :

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Responsable de Formation Régionale de la Ligue d'appartenance

PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU NATIONAL DE NATATION ARTISTIQUE

Ligue Régionale :

Je soussigné(e) Me, Melle, M

atteste que Me, Melle, M

Officiel A en examen a assisté (e) à un stage d'observation de 12 heures minimum du niveau National ou Elite de Natation Artistique qui s'est déroulé à

Lieu :

Nature du stage :

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et Nom de la Directrice Technique ou du Cadre Technique de la Discipline

ATTESTATION D'OBTENTION DU NIVEAU D'OFFICIEL EN NATATION ARTISTIQUE

Niveau : « JO » « D » « C » « B » « A »

(Entourer le niveau concerné)

Ligue Régionale :

Me, Melle, M

Né(e) le

à

Nationalité.....

Demeurant

Code Postal

Ville

Téléphone

Portable

Mail

Licencié FFN, pour la saison en cours sous le numéro

Club

Date d'obtention

Responsable de Formation

Signature

ABREVIATIONS

ENF = Ecole de Natation Française

AI = Officiel A International

JO = Jeune Officiel

N3 = National 3

N2 = National 2

N1 = National 1

TC = Toutes Catégories

FFN = Fédération Française de Natation

COMEN = Coupe Méditerranéenne de Natation

LEN = Ligue Européenne de Natation

FINA = Fédération Internationale de Natation